

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 19 septembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-756/16/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat entre ANIMA et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Attribution d'une subvention

MET 16/1195/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

ANIMA Investment Network représente un réseau international qui réunit 80 institutions et réseaux d'affaires de 22 pays. Créé en 2006 par Business France, les collectivités de Marseille-PACA et 20 institutions de développement économiques d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le réseau ANIMA a connu un fort développement au cours des dix dernières années. L'association est actuellement présidée par M. Khalil Laabidi, Directeur Général de la FIPA, l'agence nationale d'investissement de la Tunisie. La Ville de Marseille est membre de son Conseil d'Administration, ainsi que le Conseil Régional PACA, Business France, l'EPA Euroméditerranée, aux côtés d'organisations de neuf autres pays. Provence Promotion est un membre historique et actif du réseau.

Le budget annuel de l'organisation est de 1 700 000€ et celle-ci s'appuie par ailleurs sur les cotisations des adhérents d'un montant de 120 000€ ainsi que sur les subventions du Conseil Régional PACA de 240 000€, de la Ville de Marseille de 45 000€ et de financements européens d'un montant de 1 150 000€.

ANIMA est reconnue aujourd'hui comme un partenaire de référence de la Commission européenne, de l'Union pour la Méditerranée et de l'OCDE dans le domaine du développement économique, du marketing territorial et de l'attractivité, et de l'internationalisation des entreprises. ANIMA dispose d'un secrétariat

Signé le 19 Septembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016

d'une quinzaine de collaborateurs basés à Marseille, ce qui en fait l'équipe internationale la plus importante dédiée au développement et à la coopération économique dans la région Méditerranée.

ANIMA développe :

- De l'accompagnement d'entreprises : appui aux entreprises dans leur internationalisation au sein de la zone Europe - Afrique du Nord – Moyen-Orient
- Des services de coopération : organisation de partage d'expérience et de jumelages, développement de projets de coopération (financements européens), intervention en coordination de projet, en tant qu'expert ou via son réseau
- Des services d'intelligence économique

Depuis trois ans, ANIMA a fortement renforcé son rôle au service du territoire métropolitain en faisant bénéficier les acteurs du territoire de sa connaissance des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, de ses réseaux et de ses nombreuses actions de mise en relation.

Ainsi chaque année, ANIMA accompagne 300 entreprises et clusters du territoire dans leur internationalisation et leurs partenariats internationaux (343 en 2015).

ANIMA a associé plus de 25 organisations du territoire en tant que partenaires de ses projets européens, générant ainsi plusieurs millions d'euros de financement.

Au-delà des projets gérés directement par ANIMA, 15 clusters et pôles de compétitivité de la Métropole AMP et de la région PACA sont accompagnés par ANIMA depuis deux ans dans le montage de leurs projets européens en coopération avec les pays du voisinage sud de l'UE. Grâce à sa proximité avec la Commission européenne et sa connaissance approfondie des acteurs et territoires d'Afrique du nord et du Moyen-Orient, ANIMA oriente ces acteurs vers des opportunités de financement, les conseille dans la recherche de partenaires étrangers et dans le montage ou la participation à des projets européens.

Ce service unique en France est une incarnation concrète et opérationnelle du rôle de la Métropole d'AMP et sa région comme passerelle et hub de coopération dans le triangle Europe-Méditerranée-Afrique. Il constitue aussi un outil essentiel pour porter durablement le rayonnement de la Métropole d'AMP et sa région à l'international.

Depuis deux ans, ANIMA gère et anime le volet « coopération économique avec la Méditerranée » du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) dans le cadre du Pôle MED. Réunissant les principaux acteurs de l'internationalisation des entreprises du territoire (ARII, la CCIR PACA, Finances Conseil Méditerranée et l'IMED), le Pôle MED coordonne les actions et les outils de ces partenaires au service des entreprises et organise notamment des missions de diplomatie économique associant élus, clusters et entreprises sur des destinations ciblées d'Afrique du nord.

Dans le cadre de sa montée en puissance en matière de développement économique et du déploiement de sa stratégie d'attractivité, Aix Marseille Provence Métropole souhaite s'appuyer sur l'expertise et les réseaux d'ANIMA en développant un partenariat stratégique dès 2016.

Le partenariat Métropole d'AMP – ANIMA en 2016 engloberait les 3 points suivants :

1- Attractivité :

ANIMA contribue à l'élaboration de la stratégie d'attractivité de la Métropole d'AMP pour la région Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Participation à l'élaboration d'un argumentaire sur les relations entre le territoire d'AMP et les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.
- Participation à la définition d'une Barométrie - Tableau de bord de l'attractivité métropolitaine et d'un benchmark portant sur une dizaine de métropoles pertinentes
- Participation au groupe de travail sur l'identité, valeurs et image du territoire métropolitain
- Informations sur les opportunités et principaux marchés cibles dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016

2- Opérations de promotion économique du territoire : ANIMA organise des manifestations business internationales dans la Métropole AMP, notamment le MED-Africa business forum qui se tiendra pendant la Semaine Economique de la Méditerranée 2016, les 3-4 novembre 2016 à Marseille sur le thème « Le numérique accélérateur de développement en Méditerranée ». La métropole s'associe à ces opérations de promotion économique du territoire, qui comprennent également :

- Mission « Le Maroc en France », octobre 2016, Marseille, France
- Mission d'affaires TIC Grèce / Méditerranée/ PACA, 3-4 novembre 2016, Marseille, France

3- Fonds européens : ANIMA fournit un service d'ingénierie (veille, information, et ciblage d'opportunités) sur les fonds européens dédiés à la coopération économique avec les pays MED. Le statut de partenaire stratégique de la Métropole AMP lui permettrait d'accéder aux services suivants :

- Contacts institutionnels/ entreprises, réseautage et valorisation du territoire auprès de 22 pays
- Appui / association à des projets de coopération, notamment plusieurs projets en cours de développement qui seront utiles pour le territoire
 - MedVentures
 - Design Méditerranée (filière mode) : MMMM, AMU, ESDAC
 - Cross Landing (promotion des services d'agences régionales) : Provence Promotion.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Le besoin de la Métropole de s'appuyer sur une expertise afin de renforcer les liens économiques avec la Méditerranée.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec ANIMA définissant les modalités d'attribution d'une subvention de 20 000 euros du titre de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Signé le 19 Septembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016**

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 6748 – Fonction 64

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL